



# Plan d'actions Inondations

Supplément au  
Bulletin communal officiel  
N°117 ■ Juillet-Août 2017  
[www.nivelles.be](http://www.nivelles.be)

## EDITORIAL

Depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à de nouveaux phénomènes.

Les pluies deviennent de plus en plus intenses et il est plus que probable que nos régions subissent encore des épisodes extrêmes. Des climatologues y voient une conséquence du dérèglement climatique. Si des mesures structurelles ont été prises par 195 pays en 2015 lors de la COP21, nous savons que leur financement demeure fragile car il dépend de décisions de chaque pays. Récemment, le Président Donald TRUMP a décidé de dénoncer cet accord. La Belgique, par contre, a choisi de s'y engager, ce qui nécessitera une coopération optimale entre les Régions et le Fédéral. Au niveau communal, des mesures ont aussi été prises (ex : prime isolation des bâtiments, prise de participation au parc éolien «Les Vents d'Arpes», rénovation énergétique des bâtiments scolaires et de l'Hôtel de Ville etc). Ceci est positif mais ne résout pas les conséquences à court terme et appelle également à prendre des dispositions rapidement.

Rappelez-vous, en juin 2016, notre Ville a de nouveau été touchée par des inondations (celles du 7 juin 2016 ont d'ailleurs été reconnues «calamités publiques»). Plusieurs mesures qui ont été mises en place par la Ville et par des agriculteurs ont pu empêcher et limiter les dégâts à certains endroits. A d'autres, hélas, des coulées de boues et des inondations ont touché des habitations et des infrastructures publiques. Le Plan d'urgence communal fut déclenché, les équipes de la Ville furent rapidement sur le terrain pour aider la population.

Suite à ces événements, nous avons décidé de revoir notre Plan d'actions inondations afin d'évaluer la situation, mettre en place de nouvelles mesures et en étudier d'autres.

Les mesures prévues vous sont présentées dans ce supplément spécial et ont été approuvées par le Conseil communal lors de sa séance du 26 juin dernier. Il a été décidé de mettre en place des mesures préventives et des aménagements d'infrastructures. D'autres dispositifs doivent encore être étudiés pour solutionner certains points noirs. Une nouveauté : l'octroi par la Ville d'incitants financiers aux agriculteurs qui installeraient des fascines ou toute autre mesure évitant les coulées de boues.

Bonne lecture !

■ **Pascal RIGOT,**  
Echevin de l'Environnement

**Pierre HUART,**  
Bourgmestre

## OBJECTIF 1

## Prévenir Les mesures d'aménagement du territoire

**L'objectif est de prévenir les phénomènes d'inondation en favorisant les bonnes pratiques d'aménagement du territoire et en favorisant une gestion intégrée du sol.**



Bassin d'orage imposé au promoteur au Petit Baulers.

## Nos actions



Analyser les dossiers de demandes de permis sur base de cartographies de la Région wallonne sur les axes de ruissellement (carte erruissol) et sur les risques de débordement de cours d'eau (carte aléa inondations).



Consulter des experts comme la cellule du GISER (Gestion intégrée sol - érosion - ruissellement) du SPW.



Imposer des charges d'urbanisme pour limiter l'imperméabilisation, pour mettre en place des mesures anti-inondations et pour récupérer et temporiser les eaux pluviales.



### Exemples

Parking drainant,  
bassin d'orage,  
citerne pour récupérer  
l'eau de pluie...

# Protéger

## Les mesures pour limiter les inondations

L'objectif est de prendre des mesures pour limiter les risques de débordement des cours d'eau et le ruissellement des eaux chargées ou non de boues.

### Nos actions

#### 1 Débordement des cours d'eau



Planifier l'entretien des cours d'eau et des bassins d'orage pour supprimer les obstacles qui peuvent empêcher un bon écoulement de l'eau.



Organiser des visites sur le terrain avec la Province du Brabant wallon, gestionnaire de plusieurs cours d'eau comme la Thines.



Collaborer avec l'asbl Contrat de Rivière Senne pour nous informer d'éventuels problèmes sur les cours d'eau.



Collaborer avec les différents gestionnaires de bassins d'orage (privés, Région wallonne, IBW, Province du Brabant wallon).



Vérifier la stabilité des berges.

#### → En cours

Analyser la stabilité de l'ensemble des ponts et effectuer des travaux de consolidation.

#### Exemple

Pont du Ri Fontaine-aux-Cailloux à la rue Lossignol.

Vérification des travaux de consolidation des berges du ri Fontaine-aux-Cailloux réalisés par Infrabel.



#### 2 Ruissellement des eaux chargées ou non de boues



Collaborer avec les agriculteurs et les experts (cellule du Giser).



Analyse sur le terrain avec les experts du GISER.



Installer des aménagements pour stopper les coulées de boues mais aussi inciter les agriculteurs à en mettre en place (fascines, bandes enherbées...).

#### Exemples

##### → Réalisé par la Ville :

fascines de bois au chemin des Saules et en cours : fascines de bois à la rue Lossignol, à l'allée Marie Binet Leton, au chemin Sainte-Anne.

##### → Réalisé par les agriculteurs :

fascines de paille + bande enherbée + miscanthus à la rue Maubille, bandes enherbées à la rue de Dinant,



Fascines de bois placées au chemin des Saules.



à la rue de Plancenot, au chemin de Thines, à la rue Longue Bouteille et à la rue du Culot.

**NOUVEAU POUR 2018**

Prime pour les agriculteurs : remboursement de 50% des frais d'installation de mesures anti-inondations.

Installer des aménagements pour dévier les écoulements vers des zones moins vulnérables mais aussi inciter les agriculteurs à les mettre en place.

→ Réalisé par la Ville : fossés à la rue de Dinant, à la rue du Bois d'en bas et en projet : placement de petits ballots de paille maintenus dans les fossés (fossés à rédents).

→ Réalisé par un agriculteur : rue Lossignol.



La Ville envisage de placer des petits ballots de paille maintenus dans les fossés.



Nettoyage des fossés à la rue du Bois d'en bas.

Gérer et entretenir les bassins de retenue d'eau et les avaloirs.

→ Réalisé par la Ville : placement d'une grille avec bassin de rétention d'eau au chemin des Saules et à la rue Maubille, placement d'une grille d'évacuation au chemin Saint-Pierre et à la rue du Cimetière.



Grille d'évacuation avec bassin de rétention à la rue Maubille.

→ Réalisé par la Ville : créer des zones d'immersion temporaire à Baulers (chemin des Saules et rue du Vert Chasseur) à court terme et à Nivelles (Ri Saint-Pierre) à long terme.

→ En projet : bassin d'orage au chemin Sainte-Anne à Thines.

Surveiller les cultures à risque et imposer des aménagements d'urgence si nécessaire.



Aménagement de ballots de paille, imposé en urgence, à l'agriculteur.

**3 Refoulement des égouts**

Entretien régulièrement les avaloirs.

→ En projet travaux d'égouttage à l'avenue du Centenaire.

Limiter l'arrivée des eaux dans le réseau d'égouttage (limiter l'imperméabilisation des sols, aménagement de zones de retenue d'eau comme les bassins d'orage).



Nettoyage des avaloirs.



## OBJECTIF 3

# Préparer

L'objectif est d'être prêt en cas d'épisodes pluvieux importants pour limiter les problèmes d'inondations.



Etablir un plan d'urgence.



Utiliser les systèmes d'alerte (Province du Brabant wallon).



Suivre les conditions météorologiques (IRM).

## OBJECTIF 4

# Réparer

L'objectif est d'agir sur le terrain avant, pendant et après les épisodes d'inondations.

## Nos actions

### Avant/pendant



Vérifier les zones sensibles.



Vérifier les aménagements (avaloirs, fascines, fossés) et l'état des bassins d'orage.



Aider les riverains.



Effectuer les premières réparations et remises en état.

### Après



Nettoyer les voiries, vérifier les installations et réparer.



Etablir un état des lieux et introduire une demande de reconnaissance auprès du service « Calamités » du SPW.



Mettre à jour la liste des zones sensibles.



Vérification du bassin d'orage à la chaussée de Hal.

## Contacts utiles

En cas d'urgence → 112

**Vos contacts à la Ville de Nivelles**

→ Service Travaux  
rue de l'Artisanat, 14  
067/88.22.60 (heures de bureau)  
travaux@nivelles.be

→ Service Environnement  
boulevard des Arbalétriers, 23  
067/88.21.79  
environnement@nivelles.be

→ Bourgmestre - 067/88.22.01  
pierre.huart@skynet.be

→ Echevinat de l'Agriculture et du Développement durable  
067/88.22.10  
pascal.rigot@nivelles.be

## Autres contacts et renseignements utiles

→ Cellule du GISER de la Région wallonne  
DGARNE, avenue Prince de Liège,  
7 - 5100 Jambes - 081/33.64.61 -  
erosion@spw.wallonie.be

→ « Inondation - Réduire la vulnérabilité des habitations existantes »  
SPW - 2014 [www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/spw\\_livre\\_inondations\\_bd.pdf](http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/spw_livre_inondations_bd.pdf)

→ Cartographies diverses  
cartes Erruissol et aléa inondations :  
walonmap -  
<http://geoportail.wallonie.be/>